La Dépêche de Brest & de l'Ouest

MERCREDI 14 octobre 1942 — 56e année — N° 21.287 — 1 FRANC

Etre digne de la France

Grâce aux efforts déployés par une administration attentive — qu'il nous soit permis de lui rendre cet hommage, isolé au milieu des protestations qui l'assaillent de toute part — la préparation, l'accomplissement des opérations de la relève nous donnent la certitude que tout se développe dans les meilleures conditions. Il est juste d'ajouter que chacun, peu à peu, comprend la signification de la mission qui lui incombe et que l'heure n'est plus où l'on avait le droit de disposer du sort de la patrie chez le mastroquet du coin. Chacun pressent aussi intérieurement que l'heure est grave, que toute erreur, que l'inertie même équivaudraient à un sabotage, que l'obstination serait rapidement matée par la réquisition et que le gouvernement pourrait alors ne plus être chargé de la conduite de l'opération.

L'on imagine quels reproches nous adresseraient alors nos prisonniers, qui n'ont déjà pas tant à se louer de notre attitude passée et présente.

D'autant qu'ils ne peuvent manquer de méditer sur le sort qui leur a été réservé pour s'être accrochés malgré tout au sol de la patrie et sur celui dont jouissent les anciens affectés spéciaux.

Il convient donc plutôt de mériter leur gratitude, de même que nous leur devons notre reconnaissance.

Cette gratitude, ils viennent déjà de la manifester, d'ailleurs, comme le démontre le communiqué du Comité d'action des prisonniers pour la relève et qui est conçu dans ces termes:

Le Comité d'action des prisonniers de guerre libérés (groupés au sein de l'Association des prisonniers de guerre 39-40) remercie les travailleurs français et, tout particulièrement, les spécialistes qui, par leur départ en Allemagne, ont permis l'arrivée en France des trains de la relève.

Au moment où le gouvernement français prend des mesures pour accélérer ces départs, il demande aux cadres de maîtrise et aux ouvriers de faciliter, par leur compréhension, leur bonne volonté et leur esprit communautaire, la tâche difficile du chef du gouvernement. C'est leur volontariat qui permettra le retour de 50.000 soldats français qui, depuis plus de deux ans, supportent les souffrances de l'exil et de la captivité.

Ils doivent comprendre, en effet, que le dilemme est désormais bien posé: ou bien répondre courageusement et librement à l'appel de solidarité qui leur est adressé en bénéficiant de tous les avantages et de toutes les garanties accordées pour les départs volontaires, ou bien risquer de partir quand même sans avantages et sans que ce geste puisse servir la cause de la France.

On ne saurait mieux exposer la situation telle qu'elle se présente.

Mais il y a mieux encore. Il y a l'avenir de la patrie, il y a sa place à sauvegarder au sein de l'Europe.

Comme le rappelait récemment l'illustre savant Georges Claude : « L'Allemagne, qui s'attaque à l'Est à la bête monstrueuse, pour son salut et pour le nôtre, pourrait exiger que nous l'aidions à maintenir l'activité de ses usines. Au lieu de cela, elle en appelle à notre bonne volonté. Français, redevenez dignes de la France! »

R. S.

Dans un discours radiodiffusé le président Roosevelt annonce que l'âge du recrutement sera abaissé de 20 à 18 ans

Buenos-Aires, 13. — Dans un discours radiodiffusé hier soir, le président des Etats-Unis a déclaré : Les alliés estiment unanimement qu'il est de première nécessité de détourner les forces armées de l'Axe, du front est et du front de Chine, par de nouvelles offensives sur d'autres théâtres d'opération. Il est impossible de dire comment et où ces offensives pourront être déclenchées.

Les alliés sont également décidés à arrêter et à faire passer en justice les dirigeants de l'Allemagne, de l'Italie et du Japon, qui sont responsables d'innombrables actes de barbarie. Les Etats-Unis n'ont encore aucunement atteint le plafond de leurs fabrications, bien qu'ils aient commencé, depuis plus de deux ans, à construire des usines d'armement. Le problème du tonnage est également l'un des plus préoccupants, car partout dans le monde, les navires des Etats-Unis sont sans cesse victimes de l'action ennemie.

Le manque de main-d'œuvre agricole se fait particulièrement sentir, et le problème du travail est peut-être la question la plus difficile à régler. Si les efforts des Etats-Unis, dans ce domaine, n'aboutissent pas, il sera alors nécessaire de se procurer de la main-d'œuvre par une nouvelle législation. Le fermier, en particulier, doit comprendre clairement que sa position est absolument indispensable et primordiale pour la victoire des alliés.

Les autorités scolaires américaines ont été autorisées à faire travailler les écoliers pendant une partie de l'année, à la rentrée des récoltes, et à participer à l'industrie de guerre. Il va bientôt être nécessaire d'abaisser l'âge de recrutement des jeunes gens de 20 ans à 18 ans. Lees sentiments des parents de ces jeunes gens, actuellement sous les armes, sont très compréhensifs : « Mais ma femme et moi avons compris que le succès, dans cette guerre, ne dépend pas entièrement du commandement militaire et de ses plans. » Aussi les alliés sont-ils résolus à laisser aux chefs militaires l'élaboration des plans stratégiques; ceux du commandement de l'armée et de la marine des Etats-Unis ont été élaborés par un état-major général, commun à ces deux armées, qui siège en permanence à Washington. Les chefs de cet état-major sont : Marshall, l'amiral King, le général Arnold. Ces hommes sont en contact étroit avec les états-majors britanniques, soviétiques et chinois, ainsi qu'avec les états-majors des dominions britanniques. Depuis janvier de cette année, il existe un plan commun d'opérations qui a l'accord complet des différents chefs alliés. De nombreuses décisions militaires ont été prises et de nombreux plans ont été dressés.

Les Etats-Unis combattent pour le retour à la bonne foi, pour que le monde renaisse à l'espoir et à la paix. Le but final de cette guerre est la destruction totale de l'Allemagne, de l'Italie, du Japon et de leurs alliés.

Désillusion des Anglo-Saxons en Suède

Stockholm, 13. — Le discours prononcé au coin de la cheminée par le président Roosevelt, a fortement décontenance les milieux anglo-saxons en Suède.

On s'attendait à une réponse à l'interview de Staline, et à des déclarations sur le problème des Indes et sur les relations avec la Grande-Bretagne, ainsi que sur le danger de l'inflation, et les nouveaux impôts.

Sur toutes ces questions importantes, le président Roosevelt est resté muet. On relève particulièrement le passage où Roosevelt parle du 2e front : de grandes décisions stratégiques ont été prises. Nous sommes tous d'accord sur la nécessité de détourner les forces ennemies de la Russie et de la Chine, par des attaques contre l'Allemagne et le Japon, mais je ne peux indiquer, à la T.S.F., quand et où ces ces opérations auront lieu. (N.C).

Dès l'âge de 16 ans, les jeunes Allemands peuvent être élèves-officiers

Berlin, 13. — Par une ordonnance en date du 10 octobre, le haut-commandément de l'armée allemande vient d'ouvrir à tous les jeunes Allemands âgés de plus de 16 ans, l'accès à la carrière d'officier. Cette ordonnance constitue le couronnement d'une réforme patiemment poursuivie depuis des années. Elle vise à assurer au corps des officiers le recrutement le plus large possible, et à offrir ainsi même l'image de la nation.

En vertu de la nouvelle ordonnance, tout Allemand de plus de 16 ans peut demander à s'engager comme élève officier dans l'armée. Il n'est formulé aucune exigence de diplômes scolaires ou universitaires.

Les seules conditions énumérées par le texte sont d'ordre moral et civique: être bon pour le service armé, être prêt à se sacrifier pour l'Allemagne nationale-socialiste et son Führer, avoir la vocation de la carrière des armes, un caractère et une personnalité affirmés; être apte au rôle de chef et intellectuellement doué.

Les candidats officiers pourront se présenter au bureau de recrutement de l'armée de terre, de la marine et de l'aviation, entre le 1er février et le 1er juillet.

M. WILKIE ARRIVE EN AMÉRIQUE

Buenos-Aires, 13. — On mande de New-York que M. Wendel Wilkie et sa suite sont arrivés dans une ville de l'Alaska, venant de Chine par avion. M. Wilkie a déclaré qu'il serait aux Etats-Unis dans quelques jours.

UN ÉVÉNEMENT HISTORIQUE
Création d'un Comité consultatif de Bretagne

A l'issue des manifestations qui se sont déroulées à Rennes, en l'honneur de M. de l'Estourbeillon, président de l'U. R. B., un certain nombre de personnalités bretonnes et les représentants mandatés par les grandes associations de Bretagne se sont réunis à la préfecture régionale sous la présidence de M. Quenette, préfet régional, en présence de M. Souriau, recteur de l'académie et de M. Jardin, chargé de mission.

Il a été procédé à un échange de vues sur les problèmes bretons, tant culturels qu'administratifs et notamment sur la question de l'unité bretonne et de l'enseignement de la langue bretonne dans les écoles. Au cours de cette réunion il a été décidé de créer un comité consultatif de Bretagne. Son rôle sera de soumettre au représentant du gouvernement, les suggestions qui lui paraîtraient susceptibles de hâter la solution des questions bretonnes et d'étudier par ailleurs les affaires que le préfet régional lui déférera.

Le comité consultatif de Bretagnge, qui se réunira au moins une fois par trimestre, a décidé de confier à une commission permanente le soin d'approfondir, dans l'intervalle des sessions, les points à l'étude et de poursuivre les réalisations décidées.

Le comité consultatif de Bretagne est, pour le moment, ainsi constitué: MM. A. Dezerrois, de la Gatinais, des Cognets, H. de Guebriant, E. de Kergariou, l'abbé Mary.

Roger Grand et L. Le Berre (Association Bretonne);

J. Bouille et l'abbé Perrot (Bleun-Brug);

Y. Fouéré et R. Daniel (Ar Brezoneg er Skol);

F. Jaffrénou et M. Even (Collège des Bardes);

Mme Galbrun, M. E. Guéguen, M. Martray (Fédération des Cercles Celtiques);

Florian, Le Roy et P. Mocaër (Institut Celtique de Bretagne);

R. de l'Estourbillon et Sullian Collin (Union régionaliste Bretonne).

Quant à la commission permanente, elle se compose de :

MM. Le Berre, Dezarrois, Fouéré, de Kergariou, Fl. Le Roy, Martray, Mocaër).

M. P. Jardin a été désigné comme secrétaire général du Comité consultatif de Bretagne et de sa commission permanente.

A l'issue de la séance, le vœu ci-dessous a été adopté à l'unanimité :

VŒU

« Les personnalités bretonnes et les représentants des grandes associations bretonnes, réunis à Rennes, le 12 octobre 1942, félicitent M. Quenette, préfet régional, de l'initiative qu'il a prise de les convoquer pour étudier les problèmes bretonnes, le remercient d'avoir créé le Comité consultatif de Bretagne, et le prient d'être leur interprète auprès du maréchal Pétain, chef de l'Etat et du chef du gouvernement, pour leur présenter le témoignage de leur respect et de leur loyal dévouement. »

Les exonérations d'impôts en faveur des prisonniers

Vichy, 13. — L'énorme remise d'impôts accordée par le gouvernement aux contribuables prisonniers de guerre au titre des années 39, 40, 41 ayant été reconduite partiellement en ce qui concerne l'année 1942, il semble opportun de rappeler l'essentiel de ces dispositions d'exception :

1° Impôts dus au titre des années 39, 40

Sont exonérés de tous les impôts directs et taxes assimilées restant dus au premier avril 1941 y compris les impôts cédulaires et l'impôt général sur le revenu, les prisonniers de guerre encore en captivité le 1er avril 1941 lorsque pour chacune des années considérées le reliquat par commune n'excède pas la somme de 5.000 francs.

2° Impôts dus au titre de l'année 1941

Les prisonniers de guerre encore en captivité le premier août 1941 restent exonérés des anciennes contributions directes et taxes assimilées, notamment de l'impôt foncier de la contribution mobilière, de la patente, de la taxe sur la valeur locative des locaux d'habitation, etc..., mais à l'exclusion des impôts cédulaires et de l'impôt général sur le revenu lorsque le montant des sommes restant dues à recouvrer à la date du 1er août 1941 sur les titres : contributions et taxes assimilées n'excède pas 5.000 rancs par communes. En effet, ces deux catégories d'impôts correspondent à des revenus, effectivement encaissés pendant la captivité.

3° Impôts dus au titre de l'année 1942

Outre l'impôt général sur le revenu et les impôts cédulaires, les patentes de l'exercice 1942 échappent à leur tour à l'exonération d'office. Cette mesure s'explique aisément par le fait que la captivité du contribuable, commerçant ou industriel, n'entraîne pas nécessairement la fermeture de son exploitation et la non réalisation de bénéfice. Evidemment cet impôt ne sera pas perçu si l'établissement a été définitivement fermé. Il sera réduit sous certaines conditions si le chiffre d'affaires est en diminution ou si l'établissement est temporairement fermé.

Pour bénéficier des mesures de faveur prévues, il suffit de justifier au percepteur de la captivité au 1er août 1942 du contribuable inscrit au rôle. Tous les moyens de preuve sont admis, certificat de maire, cartes de prisonniers postérieures au 1er aout 1942.

Les prisonniers de guerre qui ne peuvent se prévaloir des dispositions ci-dessus, ont la faculté d'adresser au directeur départemental des contributions directes du lieu d'imposition, une demande en remise ou modération; la requête étant examinée avec la plus large bienveillance.

Le contribuable, prisonnier de guerre, qui, bien que remplissant les conditions nécessaires, aurait eu la totalité ou une partie de ses impôts exonérés, indûment payés par un parent ou une tierce personne, cédant aux instances parfois sévères d'un percepteur, pourra en demander la remise.

Pratiquement, le remboursement ne sera pas effectué, mais le montant en sera conservé à son crédit à valoir sur les impôts des exercices suivants.

TIRAGE DE LA 17e TRANCHE

Paris, 13. — Le tirage de la 17e tranche de la loterie nationale aura lieu à Paris le dimanche 18 octobre, à 16 heures, au Stade Pierre de Coubertin.

4.000 bolcheviks prisonniers et 10.000 tués au N.-O. du Caucase

Berlin, 13. — Au cours des combats qui se sont déroulés ces derniers jours, dans la partie nord-ouest du Caucase, 4.000 Bolcheviks ont été faits prisonniers et 10.000 ont été tués.

La plus grande partie d'une division de la garde rouge a été détruite, et une division de montagne a subi de très lourdes pertes. Malgré un froid très vif et des tempêtes de neige, les chasseurs de montagne allemands ont poursuivi leur marche en avant à travers la montagne, en direction de Touapse, laissant à d'autres troupes le soin de nettoyer le champ de bataille.

Dans tous les secteurs les rouges subissent de lourdes pertes

Dans le Caucase, un groupe de forces a été à nouveau anéanti

Communiqué du Grand quartier général du Führer, 13. — Dans la partie nord-ouest du Caucase, un nouveau groupe de forces ennemies a été encerclé et anéanti au cours de durs combats de forêts.

Dans un autre secteur, les Soviets, qui se préparaient à l'attaque, ont été anéantis par un tir d'artillerie efficace.

Au sud du Terek, des contre-attaques ennemies soutenues par des chars sont restées infructueuses. Des formations d'avions de combat allemands et roumains ont arrosé de bombes de tous calibres des camps de ravitaillement et de trafic ennemis sur les deux rives de la Volga. Des attaques aériennes nocturnes ont provoqué une extension des incendies allumés dans le centre pétrolifère caucasien de Grosnyi.

Dans le secteur de Stalingrad et sur le front du Don, des tentatives d'attaques locales ennemies ont été étouffées dans l'œuf par les troupes allemandes et hongroises.

Dans les secteurs central et septentrional du front de l'est, par des conditions atmosphériques empirant sans cesse, on ne signale que l'activité de l'artillerie et des patrouilles de reconnaissance. Au cours de ces dernières opérations, la division bleue espagnole a balayé par une contre-attaque des Russes qui attaquaient et leur a infligé de lourdes pertes.

L'aviation allemande a bombardé le trafic de ravitaillement ennemi sur d'importantes voies ferrées dans la région du Valdaï et a obtenu des coups au but sur des stations de déchargement.

De jour et de nuit, des formations d'avions de combat allemands et italiens ont bombardé avec une grande efficacité les aérodromes britanniques de Malte. Au cours de violents combats aériens, l'ennemi a perdu 15 appareils 10 avions allemands sont portés manquants.

Des bombardiers britanniques ont entrepris, la nuit dernière, des vols de harcèlement au-dessus de la mer du Nord et de la mer Baltique jetant sans aucun effet quelques bombes explosives et incendiaires. Deux appareils ennemis ont été abattus.

Des avions de combat légers allemands ont attaqué hier en rase-motte les installations industrielles d'une ville située sur la côte sud de l'Angleterre.

Une caravane de mulets traverse un glacier dans la région montagneuse de l'Elbrouss

La France va se trouver dans l'obligation d'assumer les plus décisives et les plus lourdes des responsabilités

écrit M. Jean LUCHAIRE dans les « Nouveaux Temps »

Paris, 13. — Des symptômes à la fois graves, précis et multiples, écrit dans les « Nouveaux Temps », M. Jean Luchaire, laissent entrevoir que d'ici quelques semaines la guerre mondiale enregistrera des faits nouveaux qui mettront la France dans l'obligation d'assumer vis à vis d'elle-même et de l'Europe les plus lourdes et les plus décisives des responsabilités.

Le gouvernement a compris actuellement tout son devoir, activement et silencieusement pour être dans le domaine des réalités diplomatiques et militaires à la hauteur de toutes les situations. Mais, il appartient au pays et surtout à ceux qui aspirent à le guider sous les formes les plus diverses d'être dans le domaine moral et psychologique à la hauteur de ces mêmes situations. Et le mot d'ordre pour tous les Français, du plus aisé au plus humble, s'exprime en ces deux verbes : « s'unir et obéir ». Quelques semaines seulement nous restent sans doute pour réaliser l'union dans la discipline sous l'égide du chef de l'Etat et sous les ordres du chef du gouvernement.

Après, la France et son empire devront tourner leurs yeux vers l'extérieur, leurs yeux, leur énergie et leur force.

Il faut nous intégrer à l'Europe pour défendre notre Empire

déclare M. Paul MARION

Paris, 13. — M. Paul Marion, secrétaire d'Etat à l'Information, a offert ce matin, à 11 heures, dans le foyer du théâtre du Palais de Chaillot, une réception amicale réservée aux représentants de la presse de province et de l'Afrique du Nord réunis à Paris à l'occasion des journées Inter-France.

Au cours de cette réunion, M. Paul Marion, entouré de MM. Bouffet, préfet de la Seine; Bussière, préfet de police; Georges Soustelle, président du Syndicat des quotidiens régionaux et de la Fédération nationale des journaux français; Luchaire, président des groupements corporatifs de la presse française dans la zone occupée, a prononcé une allocution: « La presse française, a-t-il dit, dans son ensemble a renseigné le public avec loyauté et a été infiniment plus exacte dans ses informations que la presse anglo-saxonne. »

Il a exhorté les journalistes présents à avoir confiance en la sage politique du maréchal Pétain et du président Laval, particulièrement en ce qui concerne les relations étrangères. « La meilleure façon, a-t-il dit, de défendre notre empire est de nous intégrer à l'Europe. »

LE PARTI SOCIALISTE RESTE INTERDIT EN SUISSE

Genève, 13. — Au Conseil cantonal, la motion tendant à reconnaître les droits politiques au parti socialiste, dont M. Nicole est le leader, et interdisant le journal *Travail* à reparaître, a été repoussée.

Les syndicats américains refusent à nouveau de se joindre aux syndicats soviétiques

Lisbonne, 13. — Le *News Chronicle* annonce qu'au cours du congrès des syndicats nord-américains et canadiens qui s'est tenu à Toronto, des conversations ont eu lieu entre M. William Green, président du syndicat américain A. F. L., et des représentants des syndicats britanniques. Selon ce journal, les Américains ont à nouveau refusé de faire partie de la commission syndicale soviéto-britannique.

DISSOLUTION DE LA FEDERATION DES OFFICIERS DE RESERVE REPUBLICAINS

Vichy, 13. — Un décret paru au « Journal officiel » de ce jour porte dissolution de l'association dite fédération des officiers de réserve républicains, dont le siège était à Paris, 6, rue de Châteaudun.

Les entretiens du Maréchal

Le Maréchal de France, chef de l'Etat, a conféré ce matin avec le président Laval, chef du gouvernement. Puis il a tenu une conférence qui a réuni dans son cabinet M. Lucien Romier, ministre d'Etat; l'amiral Auphan, secrétaire d'Etat à la Marine; le gouverneur général Brévié, secrétaire d'Etat aux Colonies et le gouverneur Nouilhetas, gouverneur de la Côte française des Somalis.

M. Laval parlera au micro de la Relève

Paris, 13. — M. Pierre Laval, chef du gouvernement, parlera prochainement à la radio du problème de la relève.

Nous croyons pouvoir préciser que ce discours ne sera pas prononcé avant la semaine prochaine.

DIEPPE ATTEND ENCORE UN TRAIN DE RAPATRIÉS

Paris, 13. — Nous apprenons qu'un train, ramenant à Dieppe un nouveau contingent de prisonniers libérés, arrivera prochainement dans cette ville.

ÉCONOMISEZ LE PAPIER, S. V. P.

LA RÉQUISITION CIVILE DES CHEVAUX COMMENCERA LE 15 OCTOBRE

Par arrêté de M. le Préfet régional, en date du 10 septembre dernier, toutes les transactions sur les chevaux, quels qu'en soient l'âge, le sexe et la catégorie, ont été suspendues dans les quatres départements composant la région de Rennes, c'est-à-dire l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan, les Côtes-du-Nord et le Finistère.

Le but de cet arrêté est, d'une part, d'assainir le marché chevalin gravement compromis par la spéculation et d'autre part de reconstituer le cheptel menacé d'effritement par des exportations massives à la faveur du marché noir.

Certes, la Bretagne est la province de France qui compte le plus de chevaux, mais ce n'est pas une raison pour la mettre au pillage, d'autant qu'elle doit jouer le rôle de répartiteur pour les portions du territoire, actuellement dépourvues de bêtes de traction et de labour.

A ce propos, nous apprenons que pour venir en aide à des régions déficitaires, à l'approche des travaux d'automne, il est demandé à la Bretagne de fournir un contingent de 4.000 chevaux. Ce chiffre qui pourrait paraître énorme aux personnes peu informées ne représente en réalité que 2 % du cheptel chevalin actuel.

Le prélèvement de deux chevaux sur cent ne doit donc pas causer un grand préjudice à notre province, et puisqu'il s'agit cette fois d'une question de solidarité nationale, nos éleveurs se soumettront de bonne grâce à la prochaine réquisition qui commencera le 15 octobre, sous le contrôle de M. le lieutenant-colonel Claire.

Cette réquisition frappera en tout premier lieu les cultivateurs qui ont souscrit de fausses déclarations lors des réquisitions militaires, qui ont déclaré n'être en possession que de deux chevaux, alors qu'ils en avaient trois, quatre, cinq, ou même davantage et qui ont fourni pour ces chevaux un âge erroné, les faisant passer pour des poulains ou pour des bêtes hors de service.

Dans chaque commune une enquête vient d'être prescrite qui aboutira à l'établissement d'une liste de priorité. Nous voulons croire que les maires et les syndics, conscients de leur devoir, sauront faire taire leurs animosités et leurs préférences et feront preuve dans l'établissement des listes de priorité du meilleur esprit d'équité. Les cultivateurs déjà touchés par de précédentes réquisitions doivent évidemment, dans la mesure du possible, et compte tenu des exigences de leurs exploitations, échapper à celle-ci.

Les débrouillards comprendront que devant un sacrifice exigé par le pays, les combines doivent disparaître. Nous avons le devoir d'ajouter, à titre d'avertissement, que des sanctions sévères frapperont tous ceux qui auront tenté par leurs machinations d'échapper à cette mesure d'intérêt général.

A. B.

L'héroïque résistance de Madagascar

Vichy, 13. — D'après les renseignements parvenus de Madagascar au secrétariat d'Etat aux Colonies, au nord d'Ambositra, l'ennemi a rencontré nos éléments avancés qui lui ont opposé une vive résistance, dans l'après-midi du 10 octobre.

Malgré toutes les difficultés de manœuvre qu'entraîne la pénurie des effectifs, nos soldats s'accrochent au sol avec détermination, mettant en œuvre tous les moyens susceptibles de rendre coûteux le moindre avantage recherché par leurs adversaires.

Poursuivant la série de leurs bombardements, les Britanniques se sont efforcés de rendre inutilisables nos terrains d'aviation. Ils ont rencontré là encore une opposition tenace et résolue, puisque dans la journée du 11, nos tirs d'infanterie ont abattu un appareil dont les occupants sont demeurés entre nos mains.

UN AVION ANGLAIS SURVOLE LA TUNISIE

Alger, 13. — Lundi après-midi, à 13 h. 15, un avion britannique isolé a survolé la région terrestre et maritime de Sfax. La D. C. A. est entrée en action.

Les voleurs de colis de prisonniers seront durement châtiés

Vichy, 13. — Le secrétariat d'Etat à la Guerre (service des prisonniers) estimant que les vols de colis suscitent dans l'opinion publique et dans les camps de prisonniers de légitimes colères, vient, par une loi nouvelle, d'aggraver les sanctions prévues pour ces détournements.

En même temps, il est institué une juridiction spéciale devant laquelle seront déférés les voleurs de colis. Ce tribunal spécial siégera dans chaque Cour d'appel et pourra prononcer des peines allant jusqu'aux travaux forcés à perpétuité, dans le cas où le voleur aura profité des facilités que lui donnait sa profession pour commettre des soustractions de colis.

PROPOS BRETONS

TRÉGUIER unique

par Youenn DIDRO

Est-ce que Tréguier a beaucoup changé depuis le temps où Renan quitta sa ville natale, il y a à peine plus de cent ans ? Il la décrivit dans quelques pages peu connues de la brochure qu'il consacra en 1862 à « Henriette Renan », et qui, rarement réédtée, n'a été tirée qu'à des quantités parfois très limitées.

Tréguier (disait Renan), la petite ville où nous sommes nés, est une ancienne ville épiscopale, riche en poétiques impressions. Ce fut une de ces grandes cités monastiques, à la façon galloise et irlandaise, fondée par les émigrés bretons du VIe siècle. Elle eut pour père un abbé Tual ou Tugdual. Quand Noménoé, au IXe siècle, voulant fonder une nationalité bretonne, transforma en évêchés tous ces grands monastères de la côte du Nord, le «Pabu-Tual », ou monastère de Saint-Tual, fut du nombre. Au XVIe et au XVIIe siècle, Tréguier devint un centre ecclésiastique assez considérable et le rendez-vous d'une petite noblesse locale. A la révolution, l'évêché fut supprimé; mais, après le rétablissement du culte catholique, les vastes constructions que la ville possédait en refirent un centre ecclésiastique, une ville de couvents et d'établissements religieux. La vie bourgeoise s'y est peu développée. Les rues, sauf une ou deux, sont de longues allées désertes, formées par des hauts murs de couvents ou par d'anciennes maisons canoniales, entourées de jardins. Un air général de distinction perce partout et donne à cette pauvre ville morte un charme que n'ont pas les villes de bourgeoisie, plus vivantes et plus riches, qui se sont développées dans le reste du pays.

La cathédrale surtout, très bel édifice du XIVe siècle, avec ses nefs élevées, ses étonnantes hardiesses d'architecture, son joli clocher, prodigieusement élancé, sa vieille tour romane, reste d'un édifice plus ancien, semblait faite exprès pour nourrir de hautes pensées. Le soir, on la laissait ouverte fort tard aux prières des personnes pieuses; éclairé d'une seule lampe, rempli de cette atmosphère humide qu'entretiennent les vieux édifices, l'énorme vaisseau vide était plein d'infini et de terreurs.

Les environs de la ville sont riches en belles ou étranges légendes. A un quart de lieue est la chapelle élevée près du lieu de naissance du bon avocat saint Yves, le saint des Bretons du dernier âge, devenu, dans la croyance populaire, le défenseur des faibles, le grand redresseur de torts; près de là, sur un point fort élevé, la vieille église de Saint-Michel, détruite par la foudre. On nous y menait chaque année le jeudi saint. C'est une croyance que, ce jour-là, toutes les cloches, pendant le grand silence qui leur est imposé, vont à Rome demander la bénédiction du Pape. Pour les voir passer, on montait sur le tertre couvert de ruines; on fermait les yeux et on les voyait traverser l'air, doucement inclinées, laissant flotter mollement, derrière elles, leur robe de dentelle, celle-là même qu'elles portèrent le jour de leur baptême. Un peu plus loin, s'élève la petite chapelle des Cinq-Plaies, dans une charmante vallée; de l'autre côté de la rivière, près d'une ancienne fontaine sacrée, Notre-Dame du Tromeur, pèlerinage très vénéré.

Tout de même, Tréguier a changé. Il n'y a plus tant de murs du couvent. Le petit séminaire a été expulsé vers 1906, et l'on vit le neveu de Renan, maire de Lannion, accueillir cette institution ecclésiastique à bras ouverts, ravi de l'accroissement qu'on apportait à sa ville, au détriment de la ville natale de son oncle. En compensation, d'autres établissements scolaires, fort laïques, furent installés à Tréguier, mais on doute qu'ils soient aussi importants. Des quartiers neufs se sont bâtis, la ville s'est étendue, embellie aussi, sans cependant rendre à sa cathédrale ravagée, la beauté que lui a ravie, sous la Révolution, le bataillon d'Etampes; mais l'importance de Tréguier n'est pas tant matérielle que morale, et sous ce rapport, sa place est à peu près unique en Bretagne; elle pourrait l'être encore bien plus.

C'est la ville de Saint-Tual, mais de cela on ne se souvient plus beaucoup. Pour tout le pays bretonnant qui va de Plouha à Morlaix, c'est surtout la ville de Saint-Yves. On sait quelle longueur prend la procession du 19 mai, quand elle va de la cathédrale (qui dans un tombeau neuf enferme le peu qui a été sauvé des reliques du saint) au Miniky, où est toujours l'ancien tombeau.

C'est là une des grandes fêtes religieuses de Bretagne, bretonne, sans touristes, et presque sans curieux. Constatons cependant qu'on tend assez à la franciser, cette fête, car un peu partout on a à cœur de pousser au plus vite la Bretagne dans la banalité. Mais enfin, même si le pardon n'est plus précisément, loin de là, le pardon des chanteurs (bretons), qu'il a été, à en croire Anatole Le Braz, ne cherchons pas à nier l'énorme place qu'a encore Saint Yves dans la vie religieuse bretonne.

Près de saint Yves, dans cette chapelle latérale qu'il fit édifier pour recevoir le corps du saint a voulu être enterré le sage duc Jean V. — les fêtes du Bleun - Brug d'août nous l'ont opportunément rappelé ! Espérons que sous peu s'édifiera le nouveau tombeau que l'on projette, et que la Bretagne aura plus fréquemment un souvenir pour ce personnage de son histoire — cette histoire à laquelle elle est devenue un peu trop indifférente.

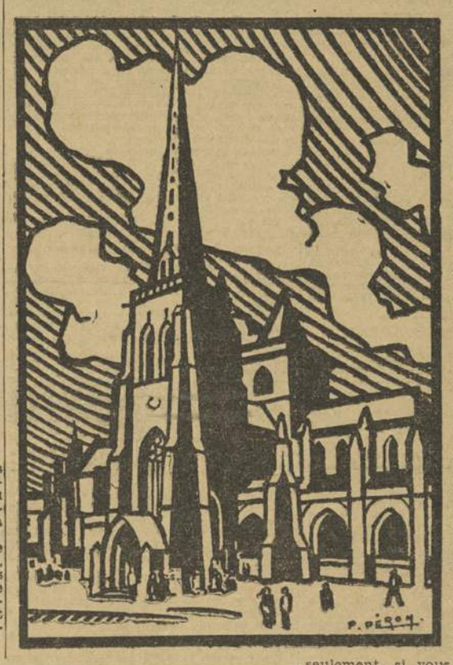

Mais Tréguier est aussi, pour beaucoup, la patrie de l'énigmatique Renan, « ce grand dissolveur d'énergie », comme dit Louis Bertrand. Bien que l'ombre de Renan s'enfonce dans le passé beaucoup plus sûrement qu'il n'aurait cru, il est impossible de ne pas penser à elle quand on traverse Tréguier. Cette rue, qui entoure l'abside de la cathédrale, Renan l'a suivie bien souvent. Elle mène à la maison de sa naissance et d'une partie de son enfance, et on y a installé un musée Renan parait-il ; seulement, si vous avez besoin d'une citation, d'une référence, n'allez pas à la maison où Renan est né: vous y trouverez son habit d'académicien, ce qui n'est pas sans comique, mais ses Œuvres Complètes, mais quelque bibliothèque renanienne, nullement ! Pour réfléchir à Renan, force vous sera de revenir sur le tertre devant le monument perpétré par Jean Boucher, monument où s'étale un Renan de métal vert qui pourrait passer, mais où se dresse toujours une fâcheuse Athéna de bronze dans le style 1900.

Enfin, Tréguier est encore la patrie d'origine d'Anatole Le Braz. Peu importe qu'il soit né ailleurs: ses parents étaient de Tréguier, ou des environs immédiats. Et il était bien, par plus d'un trait, un des aspects typiques du génie trégorrois, peut-être même trop, il faut le souhaiter. C'est dans cette ville qu'il a voulu reposer, non pas au cimetière avec les siens, mais au Bois de l'Evêché, appelé désormais emphatiquement le Bois du Poète, comme par hasard, Le Braz ayant surtout écrit en prose.

Anatole Le Braz a eu là une jolie idée littéraire, qui aidera à prolonger sa mémoire. Ce bois où il est seul, je voudrais le voir peupler d'autres ombres. C'est là qu'il faudrait élever au moins une stèle à Berthou. C'est là qu'il faudrait amener Quellien. Ce n'est pas ce bois seulement, c'est Tréguier qui pourrait s'emplir d'une fructueuse atmosphère littéraire bretonne. Un petit collège breton d'été à Tréguier, comme à l'étranger on en trouve... Mais que vais-je dire là? Tréguier pourrait bien être quelque chose d'unique en Bretagne; mais il faudrait d'abord que cette Bretagne fût dans la main intelligente d'un gouverneur breton.

BULLETIN

PERMANENCE DES PROBLÈMES D'ENSEIGNEMENT

Il y a un peu plus de soixante ans, après une autre tourmente qui avait laissé dans le pays bien des choses à reconstruire, beaucoup de Français tournaient leurs regards vers les problèmes de l'enseignement, car c'est un fait que les questions d'organisation universitaire occupent une grande place parmi celles que pose le relèvement d'une nation.

On ne s'étonnera point que ces questions se présentent toujours de la même façon, à toutes les époques.

Ainsi, en octobre 1879, le jeune Maurice Barrès entra en philosophie au lycée de Nancy et nous a communiqué plus tard, dans Les Déracinés, ses réflexions sur la façon dont son professeur — qu'il appelle M. Bouteiller — comprenait sa mission.

M. Bouteiller symbolise l'esprit universitaire de l'époque; consciencieux, abstrait, un peu arriviste. Abstrait surtout. Il a professé à Nice, à Brest, à Nancy. C'est le même cours qu'il fait indifféremment aux Niçois, aux Bretons, aux Lorrains. Il sème, et ne se préoccupe point de ce que devient la graine dans des terrains différents. Devant des adolescents à qui il faudrait indiquer des raisons d'agir les plus simples et les plus nettes, il propose toutes les antinomies, toutes les insurmontables difficultés reconnues par une suite d'esprits infiniment subtils. Il s'adapte mal à son public mouvant.

Barrès demandait alors que l'on ne plaçât point les jeunes gens devant l'absolu — nous dirions aujourd'hui devant un enseignement-standard — qui les « déracine ». Il s'élevait contre le programme et la théorie-type, conçue en haut lieu, contraires, disait-il, à la spontanéité et à la variété de l'énergie nationale.

Un enseignement adapté, donc souple, c'est ce que la saine pédagogie a toujours demandé et demande encore. Mais l'administration procède par moyennes, par cas généraux. Elle instruit un peu comme elle habille et comme elle nourrit. Il faut bien qu'elle fournisse de la science comme des rations-types et comme des uniformes.

D

BREST

RÉUNION de la délégation spéciale

Pour rétablir l'équilibre du budget communal certains relèvements de tarifs sont jugés nécessaires

La délégation spéciale s'est réunie, hier mardi à 16 heures, à l'hôtel de ville, rue Danton, sous la présidence de M. Eusen, administrateur de l'agglomération brestoise.

La situation financière de la ville est telle que l'administration municipale a été amenée à envisager l'augmentation de certains tarifs applicables aux services rendus par la ville aux particuliers.

Parmi ceux-ci figurent, d'abord, le tarif des analyses effectuées par le laboratoire municipal, celui du prix de vente du lait par l'Œuvre de la goutte de lait et les tarifs de la désinfection.

LABORATOIRE MUNICIPAL

Les taux actuels des analyses n'avaient pas varié depuis 1937. Il est décidé de les augmenter de 25 à 30 %.

ŒUVRE DE LA GOUTTE DE LAIT

Obligée de tenir compte de l'augmentation du prix d'achat du lait et, dans une très faible mesure, de l'augmentation des dépenses du personnel chargé de la pasteurisation et de la vente, la Délégation spéciale arrête, comme suit, le nouveau barème des revenus journaliers par personne :

Au-dessous de 6 fr. par jour, gratuit; de 6 à 8 fr., 2 fr. 20 le litre; de 8 à 10 fr., 2 fr. 70; de 10 à 12 fr., 3 fr. 20; de 12 à 14 fr., 3 fr. 60; de 14 à 16 fr., 4 fr.; de 16 à 18 fr., 4 fr. 50; de 18 à 20 fr., 5 fr.; de 20 à 22 fr., 5 fr. 50; de 22 à 25 fr., 6 fr. et au-dessus de 25 fr., 6 fr. 50.

Ceci revient à dire qu'une famille de quatre personnes n'ayant que 24 francs de ressources journalières peut bénéficier d'une distribution gratuite de lait pasteurisé et qu'une même famille de quatre personnes ayant 60 francs de ressources journalières le paiera 4 fr. le litre. Par conséquent, jusqu'à cette somme, l'œuvre de la goutte de lait vend son lait pasteurisé moins cher qu'il ne lui revient.

DÉSINFECTION

Les tarifs de la désinfection dont l'établissement remonte à 1929 sont, en moyenne, augmentés de 50 %.

NOUVEAU RÉGIME FISCAL DES TAXES SUR LES SEPECTACLES

La loi du 31 décembre 1941 a profondément modifié le régime fiscal des spectacles. Son article 1er supprime : l'impôt dit taxe d'Etat, le droit des pauvres et les taxes municipales, instituées par les lois du 25 juin 1920 et du 13 avril 1926.

Mais, en contre-partie, la loi du 31 décembre 1941 crée un nouvel impôt dont le produit est attribué en totalité aux communes, à charge par celles-ci d'en verser aux bureaux de bienfaisance une part au moins égale à 50 % de son montant.

L'article VI classe les communes en trois catégories d'après le nombre de centimes additionnels perçus au cours de l'année précédente.

La ville de Brest, dont le nombre de centimes additionnels perçus au cours des années 1941 et 1942, a été de 941,60, est classée dans la 2e catégorie, mais, en raison de la situation particulière de la ville et de l'état de ses finances, la délégation spéciale décide de solliciter son classement dans la 3e catégorie.

Cette mesure aurait une heureuse répercussion sur le budget du bureau de bienfaisance appelé à recevoir une fraction de l'impôt perçu en compensation de la suppression du droit des pauvres.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES POMPES FUNÈBRES

La délégation spéciale émet un avis favorable à une délibération du Syndicat intercommunal des pompes funèbres apportant des modifications très importantes au règlement du service et revisant les tarifs.

Ces mesures nécessitées par le souci de rétablir l'équilibre du budget du syndicat, actuellement déficitaire, tiennent cependant compte de la situation difficile dans laquelle se trouve la population, déjà très éprouvée, en réduisant au strict minimum les charges municipales qui lui sont demandées. Elle prévoit, en outre, des réductions de tarif au profit des familles nombreuses.

BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES

Depuis la destruction de la bibliothèque municipale, la clientèle des bibliothèques populaires de Recouvrance et de la place Guérin s'est considérablement accrue; la délégation spéciale, tenant compte de l'augmentation du travail fourni par les conservateurs et aides-bibliothécaires, décide de relever l'indemnité qui leur est accordée.

INDEMNITÉ DE LOGEMENT AU RECEVEUR D'OCTROI DE LA PORTE DU CONQUET

Le receveur d'octroi de la porte du Conquet bénéficiait d'un logement que la ville lui accordait gratuitement. Ce logement ayant été détruit en juin 1941, en même temps que tout le poste d'octroi, à l'intérieur duquel il se trouvait, la D. S. accorde à l'intéressé une indemnité de logement avec jouissance du 1er janvier 1942.

CONTRIBUTION MOBILIÈRE EN 1943

La contribution mobilière en 1943 sera répartie dans les mêmes conditions que cette année.

FOURNITURES SCOLAIRES GRATUITES AUX ÉCOLES PRATIQUES PRIVÉES

La délibération prise à une précédente réunion de la D. S. n'ayant visé que les enfants des écoles primaires privées, on arrête le montant de l'allocation revenant aux écoles pratiques privées pour fournitures scolaires gratuites en 1941.

PERSONNEL MUNICIPAL

Il est décidé de fixer à 60 ans la limite d'âge du personnel titulaire non affilié à la caisse des retraites.

Le tarif des frais de déplacement du personnel ouvrier et de l'indemnité dite « de panier » est arrêté.

Le traitement du surveillant principal de la bibliothèque municipale est porté de 10.000 à 12.000 francs, avec effet du 1er janvier 1942. Le titre de chef surveillant de la bibliothèque est conféré à M. Banéat.

SECTIONS SANITAIRES AUTOMOBILES FÉMININES

Il est précisé, dans un avenant, les conditions de versement des indemnités revenant au personnel des S. S. A. mis à la disposition de la ville de Brest, ainsi que leur situation au point de vue des assurances sociales et de la législation sur les accidents de travail.

CONSTRUCTION D'UN « VIOLON » RUE VAUBAN

Un projet de construction de locaux disciplinaires — dans la cour de l'immeuble 2 bis, rue Vauban (ex-justice de paix), où doit être prochainement transféré le commissariat de police de Recouvrance — est approuvé. Les travaux, qui s'élèveront à 85.000 fr., ont été, après appel à la concurrence, confiés à M. Zéno, entrepreneur à Brest. Un marché de gré à gré sera passé avec ce dernier.

SERVICE DES EAUX

La D. S. décide de rapporter l'arrêté municipal du 18 septembre 1941, qui prévoyait le remboursement aux abonnés du service des eaux du coût des hectolitres d'eau non consommés par suite de circonstances résultant de faits de guerre.

Cette mesure est devenue caduque, puisque depuis cette époque tous les abonnements qui sont annuels ont pu être relevés.

(A suivre).

Docteur GUAY Absent jusqu'au 31 octobre

RAVITAILLEMENT

INSCRIPTIONS POUR LE BEURRE

Avis aux détaillants. — Un délégué du G.I.L. se tiendra à la disposition des détaillants en beurre de l'agglomération brestoise, titulaires de la carte F, les jours, heures et lieux ci-après, pour enregistrer les inscriptions recueillies pour le 4e trimestre 1942 contre remise par les consommateurs du ticket-lettres G B de la feuille de denrées diverses du type spécial :

Saint-Pierre : mercredi 14 octobre, à la mairie, de 9 à 12 heures.

Lambézellec : mercredi 14 octobre, à la mairie, de 14 à 17 heures.

Saint-Marc : jeudi 15 octobre, à la mairie, de 9 à 12 heures.

Brest : jeudi 15 octobre, à la mairie, de 14 heures à 17 h. 30.

Prière de se munir de la carte de beurre et de la carte professionnelle F délivrées précédemment par le comité de Gestion laitier du Finistère.

Une répartition étant prévue pour le vendredi 16 octobre, il est absolument nécessaire que tout détaillant qui a recueilli des inscriptions en fasse connaître le nombre afin qu'il en soit tenu compte pour cette distribution. Aucun retard ne sera toléré.

Inscriptions 4e trimestre travailleurs de force. — Afin de prévoir les quantités nécessaires pour satisfaire les suppléments alloués aux travailleurs de force des 1re, 2e et 3e catégorie de l'agglomération brestoise, ces consommateurs déposeront pour le 20 octobre chez le détaillant de leur choix le ticket-chiffres romains III de la feuille spéciale d'octobre.

Du 20 au 24, les détaillants de l'agglomération brestoise remettront ces inscriptions à M. R. Salaün, répartiteur local, 80, rue J. Jaurès, Brest, qui les mentionnera sur la carte de beurre et qui en tiendra compte lors de l'attribution des suppléments.

Très important, — Ainsi que le fait savoir le communiqué du ravitaillement général, tout consommateur qui ne s'est pas fait inscrire ne pourra prétendre à aucune attribution de beurre pendant le 4e trimestre.

Lorsqu'un consommateur se fixe dans l'agglomération brestoise il doit, pour assurer son approvisionnement auprès du détaillant de son choix, fournir un certificat de radiation délivré par le commerçant de la commune qu'il vient de quitter.

Lorsqu'un consommateur de l'agglomération brestoise quitte pour se fixer dans une autre localité, le détaillant est tenu de lui délivrer un certificat de radiation qui servira pour la réinscription du consommateur dans sa nouvelle résidence.

Les réinscriptions et radiations doivent être signalées mensuellement au répartiteur.

PREMIÈRE RÉPARTITION DE BEURRE

Demain jeudi 15 octobre (après-midi). — Lambézellec bourg : 14 heures, à la mairie. Lambézellec Kérinou : 15 heures, Chapelle. Saint-Marc bourg : 16 heures, à la mairie.

Vendredi 16 octobre. — Brest centre et Harteloire : 8 h. 30, halles Saint-Louis. Brest-Recouvrance : 10 heures, halles Recouvrance. Saint-Pierre Quatre-Moulins : 11 heures, à la mairie. Saint-Pierre bourg : 11 h. 30, à la mairie. Brest Guérin : 14 heures, halles St-Martin. Brest Sanquer : 15 heures, place Sanquer. Lambézellec Piller-Rouge : 16 heures, halles Piller-Rouge.

CERCLE UNIVERSITAIRE

La première conférence du cycle 1942-43 aura lieu aujourd'hui mercredi 14 octobre, en soirée, dans la salle des fêtes du lycée de jeunes filles, et sera doublée demain jeudi 15 octobre, en matinée à 15 heures. La soirée commencera à 20 h. 15 très précises pour se terminer avant 22 heures.

Sujet traité par Pierre Proust, avec le concours de Mme Le Bihan-Besnard (soprano) et de M. Guillermit (pianiste) :

« Le centenaire de l'opérette française ». Deux ancêtres : Hervé et Charles Lecocq. Douze airs d'opérette seront chantés au cours de la causerie.

L'entrée de la salle se fera par la rue Jean-Macé; le coupon n° 1 de la carte de membre actif ou honoraire sera détaché à l'entrée. On peut se procurer des cartes, valables chacune pour deux personnes et pour 12 conférences, à l'école maternelle de la rue Vauban, aux librairies Derrien et Merlu-Morel, ou à l'entrée de la salle des conférences.

Prix de la carte annuelle : 35 francs.

Toute personne, même si elle n'appartient pas à l'enseignement public, peut s'inscrire au C.U. comme membre honoraire, et profiter des séances littéraires et de la bibliothèque.

DIRECTION DE LA DEFENSE PASSIVE

En vue d'obtenir l'annulation de leur engagement ou de leur réquisition, tous les agents de la défense passive, que les circonstances forcent à quitter Brest définitivement (changement de résidence) doivent à l'avance et par écrit aviser de leur départ le directeur de la défense passive.

ETAT CIVIL DE RECOUVRANCE. — Naissances : Monique Guédès, 2, rue Bouillon; Daniel-Pierre Lazennec, 6, rue Traverse de l'Eglise.

Publications de mariage : Eusèbe Tromelin, maître timonier en retraite, Saint-Pierre-Quilbignon, et Jeanne Maléjac, s. p., 3, rue Traverse de l'Eglise; Joseph Léostic, monteur, venelle Kérangoff, en Saint-Pierre-Quilbignon, et Gabrielle Le Lann, s. p., 33, rue Neuve; Jean Guennégan, cordonnier, 9, rue Lapérouse, et Louise Labbé, s. p., 246, rue Jean Jaurès, Saint-Pierre-Quilbignon; André Decaux, mineur, 11, rue Borda, et Marie Le Perff, s. p., 9, rue Borda; Joseph Saos, ouvrier mécanicien, Saint-Pierre-Quilbignon, et Andrée Parouel, s. p., 25, rue de l'Eglise.

Mariage : Victor Tréguer, ouvrier plâtrier, 5, rue Neuve, et Albertine Le Scan, s. p., 5, rue Neuve.

Décès : Marie Guillec, épouse d'Eugène Douguedroat, 77 ans, s. p., 9, rue Lapérouse; Joseph Gélin, célib., 19 ans, caporal-chef au 101e rég. de l'air, 20, rue Neuve, mort pour la France à Villemagne (Aude) le 20 juin 1940 (trans.).

HEURES DES MARÉES

Aujourd'hui mercredi 14 octobre: pleine mer à Brest à 6 h. 24 (haut. 7 m. 30) et à 18 h. 46 (haut. 7 m. 10).

Basse mer à Brest à 0 h. 23 (haut. 1 m. 45) et à 12 h. 45 (haut. 1 m. 60).

Demain jeudi 15 octobre: pleine mer à Brest à 7 h. 10 (haut. 6 m. 90) et à 19 h. 37 (haut. 6 m. 60).

Basse mer à Brest à 1 h. 8 (haut. 1 m. 85) et à 13 h. 35 (haut. 2 m.).

(Pour avoir les heures actuelles, ajouter deux heures).

REX SOIRÉE 20 HEURES. RAIMU dans l'immense succès : La femme du boulanger avec Ginette LECLERC et CHARPIN. Le meilleur film de Marcel PAGNOL (Interdit aux enfants de moins de 16 ans)

OMNIA 14 h. 20 - 20 heures LE COLLIER DE CHANVRE. Aventure policière. Jacqueline DELUBAC - André LUGUET. Annie VERNAY - Georges LANNES

TIVOLI Matinée à 14 h. 30. Soirée à 20 heures. Simplet. Un film plein de soleil, d'humour et d'optimisme, interprété par FERNANDEL. Milly MATHIS - ANDREX - DELMONT

Matinée 14 h. 30 - CELTIC - Soirée 20 h. ELVIRE POPESCO - LOUIS JOUVET - ROBERT LYNEN dans une comédie de classe Education de Prince

VOX 14 h. 30, 20 h. — L'œuvre la plus bouleversante et la plus pathétique. Le plus beau rôle de l'admirable tragédienne Zarah LEANDER. LE CHEMIN DE LA LIBERTÉ. Une des plus belles histoires d'amour qu'ait connues l'écran, dont l'action se déroule à Vienne en 1848 alors que la révolte gronde dans les faubourgs.

LES VOLS

L'apprenti cuisinier André Mindrin, employé au restaurant de la Gare, 13, rue de la Mairie, s'était rendu, hier, au bureau du ravitaillement et, tandis qu'il remplissait une fiche pour une demande de bon de vêtement, il déposait à ses pieds un sac à provisions contenant deux kilos de sucre.

Quand il voulut le reprendre, il constata qu'il avait été volé.

Dans une teinturerie. — M. Adolphe Fougnet, teinturier, 40 rue Emile Zola, a signalé à la police que trois manteaux et deux jupes, qui lui avaient été confiés par des clients pour nettoyage, lui avaient été soustraits.

M. Ménez, commissaire de police, recherche le voleur.

Rat de cave. — Un malfaiteur a tenté de fracturer la porte de la cave de l'immeuble 22, boulevard Thiers. Il n'a pu réussir, et a pris la fuite.

Il voulait faire une installation électrique. — Avant-hier, vers 22 h. 30, le gardien de police Guillaume Provost était avisé qu'un individu pris de boisson faisait du scandale rue Ambroise Thomas. Il se rendit aussitôt sur les lieux, accompagné de son collègue Duthil.

L'ivrogne, Charles Simon, 43 ans, manœuvre, 13, rue Vauban, fut trouvé porteur de quatre rouleaux de fil téléphonique d'un poids de 15 kilos chacun, qu'il venait de dérober dans la cour de l'hôtel des P. T. T.

Conduit devant M. Ménez, commissaire de police, Simon, interrogé, a déclaré qu'avec ce fil il comptait faire une installation électrique chez lui.

Le voleur a été conduit au parquet et écroué.

La réouverture de l'Ecole nationale de musique

La réouverture de l'Ecole nationale de musique aura lieu demain jeudi 15 octobre dans les locaux du pensionnat « La Retraite », 4 bis, rue Voltaire.

Tous les élèves, anciens et nouveaux, devront se présenter ce jour aux heures suivantes :

1.) Classe d'harmonie : à 11 heures. Professeur : M. H. Graebert.

2.) Classe de violon : à 14 heures. Professeurs : Mme Broch et M. Merle.

3.) Classe d'alto : à 14 heures. Professeur : M. W. Lewimeux.

4.) Classe de clarinette et de saxophone : à 14 heures. Professeur : M. Buret.

5.) Classe de piano : à 15 heures. Professeurs : Mlle Delaunay et M. Graebert.

6.) Classe de solfège : à 16 heures. Professeurs : Mme Coutin-Laot, Mlle Delaunay et Mlle Andrieux.

7.) Classe de trompette et de piston : à 17 h. 30. Professeur : M. Houbard.

Les cours de musique de chambre reprendront le lundi 18 octobre, à 17 heures.

Les élèves des classes de solfège devront se présenter munis d'un cahier, de papier à musique, d'un crayon et d'une gomme.

Le directeur informe les parents que les cours sont absoluments gratuits. L'enseignement, comprenant le degré élémentaire jusqu'au degré supérieur, est placé sous la surveillance du ministère des Beaux-Arts et offre toutes les garanties.

Le directeur : Henri GRAEBERT.

AU PARQUET

Nous avons annoncé, hier, l'arrestation de Jean Rebeira, 21 ans, mécanicien, 21, rue Saint-Marc; Adolphe Lainé, 32 ans, chauffeur, 42, rue Kerjaouen; Jules Cazin, 30 ans, camionneur, même adresse; Marcel Quéru, 21 ans, 5, rue Asile des Vieillards, et de Raymond Schilt, 28 ans, chauffeur, 1, rue du Marché Keravel, qui s'étaient spécialisés dans le vol des roues et pneus d'autos.

Tous les cinq ont été mis à la disposition du parquet et placés sous mandat de dépôt.

COMITÉ LYON-BREST

Dans sa dernière réunion tenue à la mairie le 12 octobre, sous la présidence de M. Eusen, le comité Lyon-Brest a examiné un certain nombre de demandes de secours qui lui ont été présentées et dont la plupart ont été favorablement accueillies. Diverses bourses d'études ont aussi été allouées.

GROUPEMENT DE DÉFENSE DU PETIT-MOYEN COMMERCE ET ARTISANS DU FINISTÈRE

La cotisation à verser par les ressortissants du C.G.O.C. (tous commerces et industries) a été modifiée pour 1942 comme suit :

1° Pour les entreprises ayant réalisé au cours de l'exercice 1941 un chiffre d'affaires inférieur à 20.000 fr., une taxe forfaitaire de 50 fr.;

2° Pour les entreprises ayant réalisé au cours de l'exercice 1941 un chiffre d'affaires supérieur à 20.000 fr. et inférieur ou égal à 100.000 fr., une taxe forfaitaire de 100 fr.;

3° Pour les autres entreprises, par une taxe proportionnelle au chiffre d'affaires qu'elles réalisent pendant l'année en cours. Le taux de cette taxe est fixé à fr. pour 1.000 fr. pour les entreprises relevant du comité des commerces de l'alimentation et comités de branches qui en dépendent et à 1 fr. 50 centimes pour 1.000 fr. pour les autres.

Tous renseignements complémentaires à nos bureaux, 21, rue d'Algésiras, Brest, ou par correspondance (3 fr. en timbres).

COUR D'APPEL

La Cour confirme, par défaut, la condamnation à un mois de prison, prononcée pour rebellion, contre Van Veirdeghelm.

PERTES ET TROUVAILLES

Perdu, le 12 octobre, dans car de Brest à Lannilis, portefeuille contenant cartes d'alimentation, cartes de textile, carte d'identé et somme d'argent. Forte récompense. Rapporter : Adam Horn, 53, rue Arago, Brest.

— Perdu, rue Massillon, un stylographe et un stylomine Edacoto. Rapporter chez M. Mondot, 15, rue Arago. Récompense.

— Perdu somme d'argent en billets banque, cinéma Celtic. Rapp. contre récompense, à M. Razil, 69, rue de Verdun, Saint-Marc.

— Perdu soulier jaune entre l'octroi et St-Marc. Rapp. mairie Saint-Marc (Appéré).

— Trouvé porte-monnaie. Réclamer à « Primitive ».

— Trouvé un porte-monnaie, à Ménez-Paul, dimanche. Le réclamer à M. Guhéry, scierie Raguet, au Petit-Paris.

— Trouvé un bracelet identité. Le réclamer à Mme Créau, café Kérivin.

— Trouvé une petite somme aux environs de la place Wilson. Réclamer l'après-midi chez Mme Goualoh, 23, rue d'Aiguillon, Ecole de musique (conciergerie).

— Trouvé un chapelet, quartier Saint-Michel. Réclamer 26, rue Duperré Brest, à M. Tréguer.

— Trouvé un foulard, à St-Martin, dimanche matin. Réclamer 5, rue Coat-ar-Guéven (3e ét.), entre midi et 1 h. 30 (Quénac'h).

— Trouvé feuilles d'alimentation. Les réclamer 1, rue du Télégraphe (2e étage), Lambézellec (Riou).

— Trouvé manteau. Réclamer école maternelle rue J. Michelet, à Mme Le Gall, directrice.

LAMBEZELLEC

SELECT SOIRÉE A 20 HEURES. Un drame poignant, d'une émotion intense : UNE MÈRE. UN GRAND SUCCÈS

SAINT-MARC

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Yves Jaouen, maire, assisté de MM. Kéraudy, Gloanec et du docteur Aubry, adjoints, et des conseillers.

Pompes funèbres. — La nouvelle réglementation proposée par le Syndicat intercommunal est approuvée.

Concession de terrain au cimetière. — Depuis le 7 septembre, les quartiers du Rody, Palaren, Mescalon, le Moulin-Blanc (partie nord-est) sont rattachés à Saint-Marc au point de vue religieux. Des demandes d'acquisition de terrains au cimetière communal sont à prévoir. Or, une délibération du conseil municipal en date du 6 juillet 1935 interdit la vente de terrains au cimetière, aux personnes étrangères à la commune. Il y a lieu de tenir compte d'un fait nouveau; en conséquence, le conseil autorise la vente aux familles habitant les quartiers ci-dessus mentionnés; toutefois une majoration de 30 % sera appliquée.

Lotissements de Guernevez. — La Société Brest-Immobilier est dans l'impossibilité de terminer les travaux de viabilité de ces lotissements, par suite des circonstances actuelles. Il y a lieu de prendre des garanties pour les travaux restant à exécuter. Le conseil, reconnaissant l'effort accompli par cette Société lui accorde l'autorisation de vendre tous les lots, sauf ceux du lotissement n° 3.

Vœux. — Sur proposition du maire, le conseil adopte des vœux tendant :

1° A indemniser les propriétaires d'immeubles devenus inhabitables par suite des bombardements qui, de ce fait, perdent un revenu ou sont dans l'obligation de payer un second loyer.

2° A reviser les taux excessifs des cotisations imposées aux petits commerçants n'employant pas de salarié.

— Un vœu déposé par M. Kéraudy, premier adjoint, demandant une surveillance de la panification, est adopté.

ETAT CIVIL DE LA SEMAINE DERNIÈRE. — Naissances. — Jeannine Pouliquen, 3, rue Brizeux; Annick Carlou, 8, rue Simon; Henri Pallier, 144, rue de Verdun.

Publications de mariage. — Emile Paul, mécanicien, Tourbian, en Guipavas, et Marie Jestin, s. p., 33, rue de Paris, Saint-Marc; André Pillot, chauffeur d'autos, à Paris (4e), et résidant 8, rue Lyautey, St-Marc, et Louise Breux, s. p., 114, rue de Verdun.

Mariages. — Jean Kéruzoré, coiffeur, rue Lacordaire, et Marie Herrou, s. p., 14, Forestou-Izella; Yves Kéruzoré, coiffeur, rue Lacordaire, à St-Marc, et Louise Tréguer, couturière, 14, Forestou-Izella; Jean Lharidon, ajusteur-mécanicien, rue Calmette, et Marguerite Riou, s. p., 114, rue de Verdun.

SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni le samedi 10 octobre, à 14 h. 30, sous la présidence de M. Eusen, maire. Etaient présents : Mme Déniel, MM. Floch, Guéguen, Nicolas, Nédélec, Le Roux, Moreau, O. Jestin, Drivet, Nicol; celui-ci est nommé secrétaire de séance.

Aménagement du cimetière. — Le conseil approuve les termes du marché de gré à gré à passer avec M. Larvor, entrepreneur de travaux publics, en vue de la construction de bordures en béton de chaque côté de l'allée centrale du cimetière communal. La dépense sera de l'ordre de 27.000 fr.

Location d'un garage. — Le hangar qui sert de garage aux voitures de la ville a besoin de sérieuses réparations. M. Guichou consent à passer avec la ville un bail de neuf ans, moyennant le prix annuel de 1.800 fr. Le conseil accepte et décide de faire procéder aux aménagements nécessaires.

Pompes funèbres. — M. Raguénès, adjoint-maire, explique les modifications que le comité syndical a décidé d'apporter au règlement et la nécessité dans laquelle il s'est trouvé de reviser les tarifs en vigueur. Le conseil, sur la proposition du maire, approuve et vote la nouvelle réglementation et les nouveaux tarifs proposés.

Transports par ambulances. — L'augmentation considérable du prix de l'essence, de l'huile et des réparations et la diminution constante de la quantité de carburant allouée au service des ambulances, ont amené la revision des tarifs en vigueur.

Ceux-ci, après approbation de l'autorité préfectorale, sont fixés ainsi qu'il suit :

1° transport de malades dans la commune ou de la commune dans la ville de Brest : jour, la course, 75 fr.; nuit, la course, 100 fr.

2° Transport de malades en dehors de l'agglomération : jour : prise en charge, droit fixe, 100 fr., plus 10 fr. par kilomètre aller-retour; nuit : prise en charge, droit fixe, 125 fr., plus 10 fr. par kilomètre aller-retour.

Voirie rurale. — On décide de faire procéder à la fixation du tracé et à la réparation du chemin privé qui, dans le prolongement de la route de Kerhamon, aboutit à Kérastel.

Enfants repliés. — Le maire expose que 30 enfants de la commune se trouvent actuellement repliés dans la Sarthe. L'indemnité forfaitaire accordée par le service des réfugiés est nettement insuffisante et le préfet demande au conseil de voter un crédit de 3.000 fr. Or, la situation déficitaire du budget communal va, en 1943, se trouver aggravée du fait que nos enfants étant repliés en 1941-1942 par suite de la fermeture de nos écoles, la subvention de 100 fr. par élève, qui s'élève au total à 166.300 fr. en 1942, a été annulée pour 1943.

A l'unanimité, le conseil émet le vœu que, tenant compte de la situation matérielle et morale des communes sinistrées, l'Administration générale des réfugiés, sous le signe de la solidarité nationale, prenne à son compte tous les frais résultant de l'évacuation des enfants d'âge scolaire.

Communes sinistrées et impôts de répartition. — Le maire expose que, lors de la récente réunion des maires des villes côtières bombardées, la question des impôts de répartition a été examinée. A l'unanimité, ils ont attiré l'attention du gouvernement sur le fait que, bien qu'ils n'aient pas augmenté les impôts, les contribuables pourraient recevoir en 1942 des feuilles comportant de sensibles majorations d'autant plus fortes que le malheur de la ville aura été plus grand. En effet, lorsqu'il s'agit d'impôts de répartition, l'administration des Finances a malheureusement fait supporter aux contribuables qui sont restés une part d'autant plus grande qu'un plus grand nombre sont partis.

En conséquence, les maires des villes bombardées croient de leur devoir d'attirer tout spécialement l'attention de l'Administration sur cette situation qui est tout à fait inadmissible et qui risque de causer une profonde impression. Il leur a paru que chaque contribuable devrait se voir imposer sur sa cote de 1940 et que la perte éprouvée par le département devrait être comblée par une subvention de l'Etat ou par tout autre procédé.

A l'unanimité, le conseil municipal émet le vœu demandant à l'administration des contributions de prendre en considération les doléances justifiées des maires des villes côtières bombardées.

(A suivre).

ANIMAL ÉGARÉ. — Recueilli chienne blanche et noire. La réclamer à M. Vincent Prigent, 24, rue A. Nicol, tous les jours, de 13 à 14 h., ou de 18 à 19 h.

SOCIÉTÉ DES JARDINS OUVRIERS. — Le président de la Société porte à la connaissance de tous les concessionnaires de jardins ouvriers, que la réunion générale de la Société aura lieu dimanche prochain 18 octobre, à 10 h. 30, à la mairie du bourg.

A l'issue de cette réunion, le trésorier se tiendra à la disposition des sociétaires, à l'effet de percevoir le montant des cotisations de l'année 1943.

En conséquence, le président compte sur la bonne volonté de tous pour assister à cette réunion et se mettre à jour du montant de leur cotisation annuelle.

LANDERNEAU

LE SIGNAL DU COUVRE-FEU

L'autorité allemande pouvant en certaines circonstances donner des ordres pour devancer l'heure du couvre-feu ou pour interdire la circulation, il a été décidé que la population sera alertée par une sonnerie de trompette dans les quartiers de la ville.

Le maire, désireux d'éviter des ennuis à ses concitoyens, leur recommande de rentrer à leur domicile dès le signal donné.

BONS DE CHARBON. — Les familles ne disposant ni du gaz, ni de l'électricité, ni de bois pour la cuisson des aliments, devront se présenter au Family-Cinéma de 9 h. à 11 h. 45 et de 14 à 18 h., dans l'ordre suivant :

Jeudi 15: de R à Z; vendredi 16: M N O P Q; samedi 17: K L; lundi 19: D E F G H I J; mardi 20: A B C.

Les bons de charbon seront délivrés sur présentation des cartes d'alimentation de toute la famille et de la carte de charbon.

LE RELECQ-KERHUON

VACCINATION ANTIVARIOLIQUE. — Une séance de vaccination antivariolique aura lieu à la mairie jeudi 22 octobre, à 15 heures.

Ce "Lavage d'Automne" rajeunit la digestion et met fin aux Rhumatismes

Avec les sautes de temps, le sang "travaille" : les déchets accumulés par une digestion paresseuse tournent en poisons qui causent les migraines, les rhumatismes, la goutte. En automne, lavez votre foie, votre intestin et vos reins, comme vous vous lavez la figure, en prenant chaque matin dans le déjeuner ou dans de l'eau chaude une pincée de Kruschen : Aussitôt 6 sels minéraux (dont les célèbres sels de Carlsbad et d'Epsom), agissant à la façon des eaux de sources thermales, vous obligent à évacuer *à fond*; les poisons sont expulsés à mesure qu'ils se forment; toutes les douleurs de l'acide urique cessent. La digestion redevient facile et courte. Une joyeuse sensation de bien-être vous rajeunit le corps et l'esprit. Sels Kruschen. Toutes pharm.

AVIS AUX VICTIMES DE LA GUERRE

PREFECTURE DU FINISTERE

Office départemental des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la Nation

L'Office des mutilés communique :

En exécution des prescriptions de la circulaire du 18 septembre dernier du Secrétariat général des anciens combattants, M. Floch, secrétaire général de l'Office départemental des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la Nation du Finistère se tiendra à la disposition des victimes de guerre dans les mairies désignées ci-dessous :

Rosporden, le 15 octobre, à partir de 14 heures.

Landerneau, le 17 octobre, à partir de 14 heures.

Douarnenez, le 26 octobre, à partir de 14 heures.

Quimperlé, le 30 octobre, à partir de 15 heures.

Ces tournées d'information ont pour but de renseigner les victimes de guerre sur les dispositions prises en leur faveur, les conditions et les formalités à remplir pour obtenir le bénéfice des institutions de l'Office national des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la Nation.

SPORTS

Cross-country

LA PREMIÈRE FOULÉE

La Fédération française d'athlétisme, sous le haut patronage du commissariat général de l'Education générale et aux Sports, organise dans toute la France une véritable épreuve de masse pour la propagande du cross-country réservée à tous les jeunes gens n'ayant encore jamais été licenciés en athlétisme et qui comprendra trois classements :

1° Seniors, nés en 1922 et 1923.
2° Juniors, nés en 1924 et 1925.
3° Cadets, nés en 1926, 1927 et 1928.

Cette épreuve comportera trois échelons :

a) Commune (8 novembre).
b) Canton (22 novembre).
c) Finales au chef-lieu du département (13 décembre).

Pour l'épreuve communale, une seule épreuve n'excédant pas trois kilomètres avec classement pour chaque catégorie.

L'épreuve cantonale comportera trois épreuves : seniors, 6 kilomètres; juniors, 5 km.; cadets, 3 km.

Les finales départementales réuniront les qualifiés suivants :

150 seniors sur 6 kilomètres.
150 juniors sur 5 kilomètres.
200 cadets sur 3 kilomètres.

Les modalités financières de « La Première Foulée de cross-country » sont à l'étude et seront publiées sous peu.

D'ores et déjà nous faisons appel aux clubs affiliés ou non, ainsi qu'aux instituteurs publics et privés là où n'existe pas de société sportive, pour l'organisation des épreuves communales et, par avance, nous les remercions du concours qu'ils voudront bien apporter à notre Fédération nationale.

Le parcours communal ne devra pas excéder trois kilomètres et sera facile d'accès, tracé, repéré ou jalonné dans la campagne, ne devra pas comporter d'obstacles sévères, mais seulement quelques accidents naturels, montées légères ou descentes, sans avoir à franchir de ruisseaux, haies, talus ou fils de fer; la règle est de pouvoir courir aisément dans la campagne. L'arrivée et le départ se feront au même endroit.

Les candidatures pour l'organisation sont à nous adresser le plus rapidement possible; elles seront acceptées dans l'ordre d'arrivée des concours proposés.

Bien entendu « La Première Foulée » est interdite aux licenciés actuels ou anciens; en cas de fraude de sévères sanctions seront prononcées.

Jeunes du Finistère, préparez-vous; il y a des champions ignorés parmi vous.

Le président du district du Finistère :
Jos. GUIHERY.
Boîte postale 15 à Brest.

En vue de l'établissement du calendrier de la saison hivernale, les clubs affiliés désirant organiser des épreuves de cross-country sont priés de nous le faire savoir, avec les dates désirées, à l'adresse ci-dessus, avant le 25 octobre.

FOOTBALL

DEUXIÈME DIVISION

A GOUESNOU

LA J.S. FORESTOISE SUCCOMBE PAR 7 A 0

Excellents débuts de la J. A. qui, après avoir éliminé le S. C. Lannilisien en coupe de Bretagne, vient de prendre le meilleur sur la J.S.F. Après un jeu égal d'un quart d'heure, les locaux concrétisèrent peu à peu leur avantage. La mi-temps est atteinte sur le score de 2 à 0. La reprise accusa une supériorité indiscutable de la J. A.

Remarqués à Gouesnou : le demi-centre; à La Forest : Tanguy et Moalic.

Excellent arbitrage de M. Blouch.

LES CULTURISTES BRESTOIS

Les séances d'éducation physique n'étant plus mixtes, le cours féminin aura lieu le mercredi à 20 heures; le cours masculin, le jeudi à 20 heures.

SPORTIFS, ALLO ! ALLO !

C.N. brestois. — En attendant que les terrains de Trémorvezen puissent être utilisés, l'école de basket réservée aux scolaires et universitaires commencera à fonctionner demain jeudi à l'Office, route de Kérinou, sous la direction de M. Bouvier. Rendez-vous à 14 heures.

Réunion du conseil samedi, à 18 h. 30, au bar du Théâtre.

Assemblée générale dimanche matin, à 10 h. 15, mairie de Brest, salle des mariages.

Le président.

Etoile Rouge de Brest. — Section football. — Réunion du Comité-directeur et de la Commission sportive du football aujourd'hui à 20 h. 15, au siège. Spécialement convoqués les délégués et capitaines d'équipes. Tous les joueurs seconds également.

Section basket-ball. — Entraînement général aujourd'hui mercredi, à 18 h. 15, au Foyer. Demain jeudi, à 20 h. 15, au siège : réunion de la Commission sportive et des joueurs.

DEMANDES DE MATCHES

Etoile Rouge de Brest. — Equipe III libre dimanche prochain. S'adresser : 25, rue Bugeaud, Brest.

La Flamme. — Les équipes III et minimes libres dimanche prochain 18 octobre, demandent matches : équipe III à l'extérieur; les minimes au terrain de la Flamme, à 13 h. 30. - Pour conclure s'adresser à Jo. Poulliquen, 39, rue Puébla, Lambézellec.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE DE L'ORDRE DES MÉDECINS

Le Secrétariat est transféré 8, rue Traverse, à Brest.

L'ÉCOLE AU FOYER VOUS OFFRE... un magnifique guide